

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

CONVOCATION

Direction Des Affaires Juridiques & Citoyennes

Affaire suivie par : Mathieu REGIS

Référence : MR / SMO / VM

Objet | Convocation au Conseil Municipal du 26 janvier 2026

Cher(e) Collègue,
Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur,

Le prochain Conseil Municipal aura lieu :
Le Lundi 26 JANVIER 2026 à 18 H 00

Le Conseil municipal se réunira dans la Salle du Conseil Municipal de Cenon. La séance sera intégralement enregistrée et diffusée en direct.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2025.

L'ordre du jour est le suivant :

Délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal – Décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Communication

1. Administration Générale – Rapporteur **Monsieur le Maire**

1. Plan vélo de Bordeaux Métropole – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes – Information ;
2. Projet PAINCO : Convention entre la fondation Véolia, le GRET, la ville de Cenon et la ville de Ouakam pour le don d'un camion hydrocureur ;
3. Contrat de co-développement 6ème génération 2024-2027 – Avenant n° 2
4. Conventions de mise à disposition au profit de Bordeaux Métropole de bâtiments municipaux dans le cadre de la mutualisation des services – Autorisation de signer ;

2. Ressources Humaines – Rapporteur **Dominique ASTIER**

1. Tableau des emplois permanents : création et suppression de postes ;
2. Tableau des emplois non permanents : création et suppression de postes ;

3. Culture - Rapporteur **Laila MERJoui**

1. Espace Simone Signoret : demande de subvention auprès de la SACEM ;

4. Grands Travaux – Patrimoine Municipal – Rapporteur **Jean-Marc SIMOUNET**

1. Centre des pratiques artistiques : demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole ;
2. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la Ville de Cenon - Rénovation et extension de l'école maternelle Fournier ;
3. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la Ville de Cenon - Construction de l'école maternelle Palmer ;
4. Mise en place d'une convention de refacturation des fluides à l'entreprise DELTA CONSTRUCTION dans le cadre de l'opération de Mise en Etat Correct de l'école Fournier ;

5. Développement Economique - Urbanisme – Rapporteurs **Marie HATTRAIT, Monsieur le Maire**

1. Demande de subvention Fonds Social Européen (FSE+) 2026 – « Accompagnement renforcé et individualisé vers l'emploi » ;
2. Renouvellement de l'adhésion au PLIE des Hauts de Garonne pour l'année 2026 – Cotisation ;
3. Local commercial pour le restaurant situé au 3 allée Simone Bouluguet attenant au complexe de tennis - Fixation du loyer ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

CONVOCATION

4. Constat de la caducité de la vente de l'ancienne école maternelle Gambetta, située 78 cours Gambetta - Défaillance de l'acquéreur – Mise en œuvre de la clause pénale – Remise en vente du bien ;
5. Cession de l'ancienne école maternelle Gambetta située 78 cours Gambetta et 13 rue de la Justice – parcelles cadastrées AV 216, 623, 202 ;
6. Acquisition en VEFA d'un local destiné au futur Pôle Jeunesse dans le quartier Sarallière ;

6. **Education – Actions Jeunesse** – Rapporteur **Alexandre MARSAT**

1. Fermeture de l'école maternelle Pergaud à l'automne 2026 et transfert des effectifs à l'école maternelle Fournier réhabilitée ;
2. Annulation de créance en faveur d'une famille cenonnaise pour le paiement de la cantine scolaire ;
3. Avenant n°2 à la convention entre la ville et l'ITEP Bellefonds dans le cadre du « Projet inclusion » pour une action sur la pause méridienne de l'école Blum.

Vous trouverez de plus ci-joint,

- les délibérations
- et un pouvoir

que je vous demande de bien vouloir remplir et signer, sans oublier d'y porter la mention « bon pour pouvoir » et d'y indiquer le nom du conseiller municipal à qui vous souhaitez donner pouvoir, au cas où vous ne pourriez participer à cette séance. Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, Chère Collaboratrice, Cher Collaborateur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Fait à Cenon, le 20 janvier 2026

Jean-François EGRON
Maire de Cenon